

Qu'est-ce qu'une MJC ?

Une MJC est une association d'éducation populaire régie par la loi de 1901. Elle est dirigée et gérée par un Conseil d'Administration.

L'action éducative de la MJC en direction et avec les jeunes est une part primordiale de sa mission. Se cultiver, c'est semer l'engagement, promouvoir les talents, apprendre à partager des idées, des émotions et expérimenter des projets.

La MJC est ouverte à tous sans discrimination, elle respecte les convictions personnelles, le pluralisme des idées et les principes de la laïcité.

La MJC contribue à la création et au renforcement des liens sociaux. Elle favorise le transfert des savoirs et des expériences entre générations.

Ses réalisations sont le fruit de **l'engagement** et de la volonté de ceux, professionnels et bénévoles, qui la font vivre. C'est le résultat d'un travail d'équipe permanent.

La MJC à l'obligation statutaire d'administrer et tenir à jour une comptabilité et une gestion financière rigoureuse en conformité avec la loi et les normes en vigueur.

Votre rôle d'administrateur

Vous avez vos compétences propres et la MJC a besoin des compétences de chacun.

Être administrateur, **c'est être membre d'une équipe** dont chacun participe et contribue au fonctionnement et aux décisions dans l'intérêt de l'ensemble des adhérents. Ce n'est pas un titre honorifique mais un acte citoyen bénévole.

Pour être administrateur, il faut être adhérent de la MJC depuis plus de 6 mois. Un administrateur est élu pour une durée de 3 ans renouvelable par vote à l'Assemblée Générale. Il faut avoir plus de 16 ans pour postuler.

Vos rendez-vous

Les administrateurs se répartissent en 4 pôles :

- RH-Finances
- Animation
- Gouvernance, vie associative
- Relations publiques

Une réunion par pôle se tient avant chaque Conseil d'Administration au moins 4 fois par an.

Le Conseil d'Administration :

Vous recevrez l'ordre du jour et les documents nécessaires avant sa tenue. Le C.A se réunit 4 à 5 fois par an.

L'Assemblée Générale

L'A.G est l'élément central de la vie de la MJC. C'est un moment fort de communication directe entre les responsables de la MJC et les adhérents.

Nous invitons les adhérents de plus de 16 ans ou les représentants des adhérents plus jeunes. Seuls les adhérents de plus de 16 ans votent.

L'A.G est un moment de débats et de réflexion mais aussi un temps de comptes-rendus et de vote. C'est enfin un **temps de convivialité**.

Pour les adhérents, c'est l'occasion de sortir de leur place d'utilisateur pour s'investir dans la vie associative.

L'A.G. valide la politique générale et les projets de l'association. Elle soumet à l'approbation, par vote :

- Le rapport moral, le rapport d'activité et le bilan financier de l'exercice écoulé.
- Le budget prévisionnel de l'exercice suivant.
- La proposition du montant de la cotisation annuelle.
- Le renouvellement des membres du C.A. élus arrivés au terme de leur mandat.
- Les nouvelles candidatures pour intégrer le C.A.

L'Organisation

Le directeur(trice), les animateurs(trices) et le personnel administratif sont au quotidien les responsables du fonctionnement, de la mise en œuvre des projets, de l'organisation pédagogique et technique de la MJC.

Les bénévoles et les professionnels sont au service du même projet.

La MJC est l'employeur de son personnel.

C'est grâce aux bénévoles que l'association existe et que le projet de la MJC peut vivre et se développer.

Le Conseil d'Administration définit et conduit la politique générale :

- Orientations de la MJC : projets, contrats
- Fonctionnement global de la MJC
- Fonctionnement des activités, création d'activités nouvelles, organisation de manifestations.
- Formation du personnel et des bénévoles
- Vie du réseau MJC

La MJC agit en partenariat avec les collectivités locales et territoriales, elle est agréée Jeunesse et Sports, Education Populaire et Education Nationale

Aujourd'hui

Le conseil d'administration se compose de 4 pôles avec au moins 3 membres par pôle.

Pour le bon fonctionnement démocratique de la MJC, 12 administrateurs sont indispensables.

En 2023, Seuls 7 administrateurs (trices) sont présent(e)s...

Nous vous invitons à prendre part à l'aventure.

A bientôt.



Pourquoi devenir administrateur de la MJC ?



MJC
SAINT MARTIN LA PLAINE

2 rue René Charre- 42800

accueil@micstmartin.fr

04 77 75 47 41